

CADRE LEGAL

LES ARTICLES L 562-1 ET SUIVANTS DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER concernant les obligations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux imposent notamment d'identifier correctement l'identité des clients apportés, enregistrer les transactions, au besoin de manière à permettre la mise en œuvre d'une piste d'audit, transmettre systématiquement les fiches d'identification des clients et des bénéficiaires sans lien familial, accompagnées des photocopies des pièces d'identité, et les fiches d'examen des opérations importantes et/ou suspectes et autoriser des inspections en cas de doute.

MODALITES

L'apporteur de capitaux doit fournir tous justificatifs ⁽¹⁾ quant à la provenance des fonds propres ayant financé une souscription de parts de **SCPI** gérée par **PERIAL Asset Management** au titre des opérations suivantes :

1. répétition de versements sur fonds propres sur une période de 6 mois d'un montant supérieur à 80.000€ sauf plan de versement programmé ;
2. souscription de parts de SCPI sur fonds propres d'un montant supérieur à 80.000€ ;
3. revente de parts de SCPI acquises sur fonds propres d'un montant supérieur à 80.000€ moins de 9 mois après leur acquisition ;
4. souscription de parts de SCPI, quel qu'en soit le montant, par une personne résident fiscal d'un pays figurant sur une liste d'Etats « dont les pratiques font obstacle à la lutte contre le blanchiment des capitaux issus d'activités criminelles » (art L562-2 code monétaire & financier).

⁽¹⁾ **EXEMPLES DE JUSTIFICATIFS**

- Notice explicative émanant de l'établissement financier teneur de compte du souscripteur (ex : cession de valeurs mobilières ou d'instruments financiers)
- Attestation notariée de vente d'un bien immobilier ou de partage d'une succession
- Attestation d'une compagnie d'assurances d'arbitrage ou de liquidation d'un contrat d'assurance-vie

DÉCLARATION D'ORIGINE DES DENIERS (art L 562-1 ET SUIVANTS DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER)

Nom du souscripteur :

Objet de la souscription (cocher la case correspondante) :

- SCPI LA PARTICIPATION FONCIERE 1 SCPI LA PARTICIPATION FONCIERE OPPORTUNITE
- SCPI LA PARTICIPATION FONCIERE 2 SCPI PFO₂

Montant de la souscription sur fonds propres :

Provenance des fonds :

Nature du justificatif fourni :

Raison sociale ou Nom du Conseiller :

Code Apporteur :

Date :

Signature :